

# Série de projets MÉS : Discordance entre la théorie et la réalité

Pertes de revenus dues aux déductions lors du paiement des produits agricoles - l'exemple de la  
défense contre les importations de mozzarella



# Contexte de la série de projets

*Marchés Équitables Suisse* s'engage pour des marchés justes et transparents. L'accent est mis sur une formation équitable des prix et une répartition appropriée de la valeur ajoutée. Dans la pratique, il existe de nombreux cas où les prix à la production ne correspondent pas aux prix réellement payés. Souvent, les factures comportent toute une liste de déductions (et aussi de suppléments) qui sont déduites du prix fixe à la production. Le prix théorique et la réalité agricole sont donc souvent très éloignés l'un de l'autre.

Dans la série de projets « Discordance entre la théorie et la réalité », l'association *Marchés Équitables Suisse* s'intéresse à ces déductions et met en lumière leur objectif et leur effet dans le contexte des structures de marché existantes. L'objectif est d'apporter de la transparence dans ce domaine. Les déductions doivent pouvoir être remises en question et, à terme, réduites afin d'améliorer les revenus des producteurs.

## Déductions du marché sur les décomptes de lait

Sur les décomptes de lait des producteurs et productrices de lait, on trouve diverses déductions et suppléments, qui sont en partie remboursés sous une autre forme (par exemple, supplément fédéral pour le lait commercialisé) ou à un autre moment (par exemple, déductions saisonnières).

Sous le terme de « déductions du marché », 3,1 centimes par kilo seront déduits du décompte de lait des producteurs de l'organisation de producteurs **Mittelland Milch** (exclusivement pour Emmi) au premier trimestre 2025. Parmi cette somme, 1,5 centime/kg est attribué à une déduction pour la défense contre les importations, et 1,6 centime/kg à une déduction pour la contribution verticale au fonds de subvention des matières premières pour les produits alimentaires destinés à l'exportation.

La contribution à la défense contre les importations vise les segments du marché du fromage sensibles aux prix. Le marché du fromage avec l'UE est entièrement libéralisé, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de protection douanière. La contribution à la défense contre les importations vise à rendre certains fromages artificiellement moins chers afin qu'ils puissent concurrencer les produits importés. Ces déductions sont conformes aux directives de l'Interprofession du lait (L'IP) et varient en fonction de la différence de prix actuelle par rapport à l'étranger. De nombreux fromages à tartiner et fromages frais font partie du secteur de la défense contre les importations, le marché de la mozzarella étant le plus important.



# Analyse des données du marché

En 2023, les livraisons à l'organisation de producteurs [Mittelland Milch](#) s'élevaient à 323 millions de kilos de lait, ce qui correspond à environ 10 % des livraisons totales en Suisse. Mittelland Milch livre exclusivement du lait à Emmi AG. D'autres fournisseurs de lait, tels que Mooh ou ZMP, livrent également à Emmi et participent également à la lutte contre les importations. Cependant, ils n'indiquent pas de manière transparente le montant de la déduction et l'intègrent dans le prix général.

La somme des mesures de défense contre les importations de Mittelland Milch s'élève donc à 4,8 millions de francs (323 millions de kg x 1,5 centime). Si l'on tient compte des quantités de lait de Mooh et de ZMP, l'arrivée d'Emmi devrait se traduire par une baisse des importations de 10 à 15 millions de francs au total. Avec ces moyens, Emmi finance la baisse des prix de la mozzarella et d'autres produits fromagers suisses. D'autres transformateurs de lait ont recours à des systèmes de réduction des prix similaires (par exemple, Züger Frischkäse). Ainsi, les sommes effectivement à la charge des producteurs de lait sont nettement plus élevées que les 10 à 15 millions de francs mentionnés.

## Défense contre l'importation de mozzarella

La contribution à la défense contre les importations pour les segments du marché du fromage sensibles aux prix doit être analysée à l'aide de l'exemple de la boule de mozzarella (150 g).

Selon la [statistique laitière](#), 25 449 tonnes de mozzarella ont été produites en 2023. 4 120 tonnes ont été importées et 620 tonnes ont été exportées. La consommation totale de mozzarella en 2023 s'élevait à 28 950 tonnes.

Comme exemple de produit suisse, on utilise la mozzarella, 150 g de Mollini (Coop). Le prix de revient est de 1,35 CHF/paquet, d'après les chiffres du marché et les estimations des experts. Le prix de vente chez Coop est de 1,70 CHF/paquet, ce qui représente une marge d'au moins 0,35 CHF. L'équivalent suisse chez Migros (Alfredo Mozzarella, 150g) coûte 1,65 CHF/paquet.


Le produit importé comparable est la mozzarella italienne Galbani, 150 g (fabriquée par Lactalis), qui coûte 2,25 CHF/emballage chez Coop et Migros. Le prix de vente de la mozzarella italienne est donc nettement supérieur à celui du produit suisse. En revanche, le prix de revient devrait être inférieur au prix susmentionné de la mozzarella suisse, ce qui peut être déduit des chiffres suivants : la mozzarella Galbani coûte en magasin en Italie l'équivalent de 1,46 CHF/paquet, marketing et marge du commerce de détail compris. Comme on sait que, selon les statistiques laitières, la mozzarella sera importée en moyenne à 5,59 CHF par kg de fromage en 2023, les experts du marché estiment que la mozzarella importée génère des marges au moins deux fois plus élevées que la mozzarella suisse. Cela explique l'attrait élevé du fromage importé pour le commerce de détail.

## Exigence envers le commerce de détail

Les contributions à la défense contre les importations visent à réduire les différences de prix entre les produits nationaux et importés dans le segment du marché du fromage, sensible aux prix, et à rendre le produit national compétitif. Dans le cas de la mozzarella (boule de 150 g), la différence de prix entre le produit de marque importé, plus cher, et le produit de marque suisse, moins cher, est de 55 centimes. Cette grande différence est rendue possible, entre autres, par la contribution à la défense contre les importations et semble disproportionnée du point de vue de *Marchés Équitables Suisse*, d'autant plus que la matière première n'est pas comparable. Le lait ou les composants du lait pour le produit importé sont transportés de différents pays européens vers l'Italie, où ils sont transformés en produit final. La mozzarella suisse est fabriquée à partir de lait qui a été produit au moins selon la norme pour le lait durable suisse.

*Marchés Équitables Suisse* est convaincu que les consommatrices et consommateurs apprécient les avantages de la mozzarella suisse de haute qualité et sont prêts à accepter la suppression de la baisse artificielle des prix au détriment des agriculteurs, bien sûr avec un accompagnement communicatif approprié. En 2023, la production de mozzarella s'élevait à 25 449 tonnes. Les experts du marché estiment que près de la moitié de cette production, soit 10 000 tonnes, est vendue dans le commerce de détail dans le segment de marché mentionné pour contrer les importations (le reste étant destiné au commerce de gros et à la restauration).

**Un repositionnement par une augmentation modérée de 10 à 15 centimes du prix de vente final par paquet (boule de 150 g) aurait un impact important sur les agriculteurs, en supprimant 6,5 à 10 millions de francs suisses de déductions sur leur facture de lait.** Si l'on appliquait le même principe à d'autres fromages concernés, le potentiel d'économies pour l'agriculture serait encore bien plus important.

 L'association Marchés Équitables Suisse

[www.fairemaerkteschweiz.ch/fr](http://www.fairemaerkteschweiz.ch/fr)

[info@fairemaerkteschweiz.ch](mailto:info@fairemaerkteschweiz.ch)

044 562 44 77